



R È G L E M E N T

Compétition Internationale

30^{ème} Brussels Short Film Festival
22 AVRIL > 1^{ER} MAI 2027

1. OBJECTIFS

Le Brussels Short Film Festival est une manifestation destinée au public et aux professionnel-le-s du cinéma, ayant pour but la promotion et la diffusion des courts métrages.

Le Brussels Short Film Festival compte 3 compétitions :

- Compétition Nationale
- Compétition Internationale
- Compétition Next Generation dédiée aux films d'écoles de cinéma

Le lauréat du **Grand Prix de la compétition internationale est considéré en pré-sélection pour les Oscars®** dans la catégorie du meilleur court métrage de fiction/d'animation, à condition que le film soit conforme aux règles de l'Académie. Il rend aussi automatiquement éligible aux César, sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par l'Académie.

2. ORGANISATION, DATES ET LIEU

Le Brussels Short Film Festival est organisé par l'association sans but lucratif *Un Soir...Un Grain* à Bruxelles du 22 avril au 1^{er} mai 2027.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout film présenté à la compétition internationale doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir une durée ne dépassant pas les 30 minutes, tous genres confondus ;
- Avoir été terminé ou avoir eu sa 1^{ère} projection publique après le 1er Novembre 2025 ;
- Etre disponible en DCP 2K non encrypté (nommé d'après la Digital Cinema Naming Convention) et en mp4 – 20 à 30 Mbs - 1920 x 1080 ;
- Il est nécessaire que le screener envoyé au festival au moment de l'inscription soit sous-titré en anglais, **et ce même si la langue du film est l'anglais** ;
- En cas de sélection, la copie de projection doit être compréhensible en anglais (sous-titrage en anglais si ça n'est pas la langue du film). Si nécessaire, des sous-titres français et/ou néerlandais seront diffusés via du sur-titrage en salle.

!! Les films réalisés dans le cadre d'une école de cinéma doivent obligatoirement être soumis à la Compétition Next Generation

4. DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

- **14 janvier 2027** pour les films terminés en 2026 ;
- **3 décembre 2026** pour les films terminés entre novembre et décembre 2025.

Inscription online sur Shortfilmdepot (www.shortfilmdepot.com) ou Festhome (www.festhome.com)

- Une fiche d'inscription on-line devra être remplie ;
- Le film devra être uploadé ;
- Documents annexes :
 - 3 photos du film et une affiche (optionnel) qui pourront être utilisées sur tout support (catalogue, brochure, site internet etc.)
 - 1 photo du/de la réalisateur·ice

L'inscription du film ne sera validée qu'après réception de ces documents.

Le coût de soumission d'un film à la compétition internationale du festival est de :

- **11€ par film jusqu'au 13 août 2026**
- **14€ par film du 14 août au 17 septembre 2026**
- **16€ par film du 18 septembre au 03 décembre 2026** (!! date limite pour les films terminés en 2025)
- **23€ par film du 04 décembre 2026 au 14 janvier 2027**

Toute soumission hors de ces plateformes (DVD, BluRay, lien envoyé par mail, etc.) ne sera pas prise en considération.

5. PRIX

- Le Grand Prix International : €3500
Le lauréat du **Grand Prix de la compétition internationale est considéré en pré-sélection pour les Oscars®** dans la catégorie du meilleur court métrage de fiction/d'animation à condition que le film soit conforme aux règles de l'Académie. Il rend aussi automatiquement éligible aux César, sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par l'Académie.
- Le Prix du Jury : €1000
- Le Prix d'Interprétation féminine : €1000
- Le Prix d'Interprétation masculine : €1000
- Le Prix du Public : €1500
- Ainsi que différents prix comprenant l'achat des droits de diffusion sur des chaînes TV.

Les décisions du jury seront sans appel. Seules les personnes liées à l'intitulé du prix en seront les bénéficiaires.
Le paiement des prix sera effectué dans un délai de 12 mois suivants la fin du festival.

L'obtention d'un prix inclut l'accord de la production sur le fait que les films lauréats pourront être projetés à titre gracieux lors des séances en décentralisation, ainsi que lors d'une séance gratuite et publique (sous le chapiteau du festival ou au Mont des Arts) lors du festival de l'année suivante.

6. MARCHÉ DU COURT METRAGE

Un marché du court métrage est organisé lors du festival. Les films soumis à nos différentes compétitions, même s'ils n'ont pas été sélectionnés, y seront visibles par les programmeur·rice·s internationaux·ales et acheteur·euse·s présent·e·s. Il est donc indispensable de soumettre au festival le film sous-titré en anglais.

!! Si le fichier n'est pas téléchargeable sur la plateforme d'inscription, nous ne pouvons pas garantir que le film sera intégré au marché du court métrage.

Par défaut, la copie déposée sur la plateforme d'inscription, sera utilisée pour le marché. Si vous souhaitez remplacer la copie, merci de nous en avvertir par mail à l'adresse print@bsff.be.

7. SÉLECTION

Un comité de sélection, désigné par les organisateur·rice·s, sélectionnera les films pour la compétition. Seuls les films retenus par ce comité seront présentés à la compétition du festival. La liste des films sélectionnés sera disponible sur www.bsff.be à la mi-mars 2027. **Une fois soumis au comité de sélection, le film ne peut être retiré et aucun remboursement ne sera effectué.**

8. DIFFUSION TELEVISION ET INTERNET

La sélection des films implique l'autorisation de passage d'extraits sur les télévisions et sur internet dans le cadre de la promotion de la manifestation (extraits limités à 15% (maximum 2 minutes) de la durée totale du film).

9. TRANSFERT DES COPIES DE PROJECTION DES FILMS SELECTIONNÉS

Les copies des films sélectionnés doivent être transmises exclusivement par voie numérique. Le Festival n'accepte aucun envoi sur support physique.

10. INVITATION

Les réalisateur·rice·s des films sélectionnés seront accrédité·e·s, logé·e·s et nourri·e·s pendant 2 jours durant le festival. Le festival prendra en charge une partie des frais liés au transport de l'invité·e jusqu'à Bruxelles. Cette invitation n'est pas cessible.

11. LITIGE

Le comité d'organisation est le seul habilité à traiter avec les intéressé·e·s en cas de litige et décline toute responsabilité en cas d'annulation de cette manifestation. L'inscription d'un film au festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de contestation de celui-ci, seule la législation belge fait loi.